

**De:** Philippe BAYLAC [sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)   
**Objet:** Fwd: Fwd: [coordoJS] [SN] CP - De nouvelles mesures en faveur de la santé des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports  
**Date:** 23 janvier 2021 à 16:30  
**À:** Philippe BAYLAC [sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)

PB

Si le message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



**Communiqué de presse**  
**19 janvier 2021**

## **De nouvelles mesures en faveur de la santé des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports**

**En cette période de crise sanitaire, inédite et difficile, le ministère a souhaité de nouvelles prestations, destinées à permettre un meilleur accès à la prévention, aux soins et à la santé au travail pour les personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les récents travaux du Grenelle de l'Education ont souligné les besoins dans ce domaine.**

Partenaire impliqué depuis son origine aux côtés du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, et de ses agents, le groupe MGEN met à disposition son expertise reconnue et son engagement en faveur de la santé, au service du bien-être des agents, au plus près de leurs besoins.

**Jean-Michel BLANQUER**, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et **Roland BERTHILIER**, président du groupe MGEN, ont conclu le 7 janvier 2021 **une convention de partenariat pour de nouvelles actions expérimentales pour la santé des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

Ces actions bénéficient à tous les personnels des académies concernées par ces expérimentations, ainsi que des établissements publics qui lui sont rattachés, titulaires et contractuels, qu'ils soient adhérents ou non MGEN.

La convention a pris effet depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 et peut être prorogée de six mois, avant une évaluation.

Les principales mesures prévues sont les suivantes :

### **1- Un appui dans l'accès aux soins**

Destiné en priorité aux personnels rencontrant des difficultés d'accès à des médecins spécialistes, cet appui permet :

- un accès à la téléconsultation médicale, sans délai pour les personnels titulaires, étendus depuis la fin de l'année 2020 pour les personnels contractuels ;
- un accès organisé aux centres médicaux et dentaires MGEN, dans les académies de Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg et Versailles.

Pour en bénéficier, les personnels s'adressent directement aux centres médicaux et dentaires, ou au service de médecine de prévention, qui les informeront sur ces possibilités.

## 2- Une offre de soins en santé mentale

En appui aux missions du médecin du travail, le groupe MGEN met à leur disposition son expertise en santé mentale. Ainsi, le service de médecine de prévention identifie les personnels pour lesquels un avis en santé mentale est indiqué et leur propose une orientation vers :

- une consultation en présentiel par des psychiatres et des psychologues exerçant dans les établissements MGEN pour les personnels des académies de Paris, Versailles et Créteil ;
- une téléconsultation auprès de psychiatres et psychologues MGEN pour les personnels des académies d'Amiens, Besançon, Corse, Créteil, Montpellier, Paris, Poitiers, La Réunion, Toulouse et Versailles ;

En parallèle du service pour les agents, le médecin du travail des académies d'Amiens, Besançon, Corse, Créteil, Montpellier, Paris, Poitiers, La Réunion, Toulouse et Versailles, peut solliciter directement un professionnel de santé mentale MGEN pour un échange de pair à pair ; cette mise en relation sera susceptible d'être réalisée en télé-expertise à partir du premier trimestre 2021.

## 3- Le développement d'un projet de téléconsultation en santé au travail

Pour répondre à la rareté de médecins du travail dans une académie, les personnels auront accès à une téléconsultation en santé au travail. Certaines missions prioritaires de médecine du travail pourront ainsi être assurées. Le projet sera mené en phase pilote dans les académies de Poitiers et de Guyane.

### Contacts presse

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

<https://twitter.com/EducationFrance>

### **MGEN**

Marine Chaumier - [mchaumier@mgen.fr](mailto:mchaumier@mgen.fr) - 06 07 09 64 16

#### **Le groupe MGEN, « la référence solidaire »**

Avec plus de 4 millions de personnes protégées, près de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros, le groupe MGEN est un acteur majeur de la protection sociale. MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports, et de la Transition écologique et solidaire. MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations. Acteur global de santé, MGEN met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses 60 services de soins et d'accompagnement (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires), les trois établissements de la région parisienne qu'il co-pilote et les 2800 services de soins et d'accompagnement mutualistes qu'il finance en France. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV.

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

[www.twitter.com/groupe\\_mgen](https://www.twitter.com/groupe_mgen)

#### **A propos du groupe VYV**

Le Groupe VYV est le 1<sup>er</sup> acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (Mutuelle et assurance, Services et assistance, Soins et accompagnement, Habitat et logement social), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 200 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

Pour ne plus recevoir d'information, [cliquez ici](#)